

« La vérité est un combat! »

Bernard Cazeneuve sera aujourd'hui à Cherbourg pour honorer la mémoire des victimes de l'attentat de Karachi et apporter son soutien aux familles. « Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour faciliter l'émergence de la vérité », assure le ministre de l'Intérieur.

Lorsque vous étiez parlementaire dans l'opposition, vous aviez dénoncé les entraves à la justice dans ce dossier. Mais depuis mai 2012, il n'y a pas eu davantage de déclassifications pour des documents demandés par le magistrat instructeur. Et ce dernier n'a pas encore obtenu l'autorisation d'aller au Pakistan. Que répondez-vous à la colère des victimes ?

En 2012, j'ai pris trois engagements : l'octroi de la protection statutaire aux ayants-droits des victimes de l'attentat, l'extension de la protection statutaire au volet financier de l'affaire de Karachi, et l'absence d'entrave au déroulement des enquêtes. J'ai voulu et je veux que ces trois engagements soient tenus. Depuis 2012, le Parquet ne s'est pas opposé aux investigations, aussi bien dans le volet consacré à l'attentat que dans le volet financier. Dans celui-ci, plusieurs personnes sont renvoyées devant le tribunal correctionnel. Depuis 2012 également, toutes les demandes de déclassification adressées par les juges - et Marc Trévidic, qui doit prochainement quitter le pôle anti-terroriste de Paris, a fait un travail admirable qui mérite d'être salué - ont été transmises à la Commission consultative du secret de la défense nationale. Les avis favorables de cette commission sont systématiquement suivis, et les déclassifications auxquelles les services doivent contribuer à l'avènement de la vérité en fournissant aux magistrats les éléments qui sont utiles aux enquêtes. Je souhaite ardemment que les magistrats instructeurs puissent se rendre au Pakistan afin de ne négliger aucune piste. Cela ne dépend pas de la France mais des autorités pakistanaises et celles-ci ont montré des signes d'ouverture, qui doivent à présent trouver une concrétisation.

« Il est de mon devoir de faciliter le dialogue »

Deux témoins opposent d'eux-mêmes le secret défense au juge d'instruction en charge de l'enquête sur l'attentat de Karachi. Maître Dosé, avocate de certaines parties civiles, avait proposé une procédure inédite que la présidence de la Commission consultative du secret de la défense nationale a déclinée. Comment faire pour déclassifier la parole de ces témoins ?

J'ai reçu Maître Dosé à ce sujet, car il est de mon devoir de faciliter le dialogue entre les différents acteurs de cette affaire, qui est la condition indispensable à sa résolution. La vérité est un combat, que je mène aux côtés des familles depuis 2002 et que je continue de mener depuis mon arrivée au ministère de l'Intérieur. La difficulté que nous avons à résoudre est que certains documents dont la déclassification a été demandée n'ont pas été retrouvés, et que des témoins susceptibles de contribuer à l'enquête ont opposé au juge le secret défense. A la demande de Marc Trévidic, j'ai donc pris la décision de saisir la commission consultative sur le secret-défense, pour lui demander de poser elle-même des questions à ces témoins afin d'émettre un avis sur la déclassification des témoignages ainsi recueillis. La présidence de la commission s'y est refusée et je me suis opposé à sa décision, que je ne comprends pas, comme je l'ai écrit aux magistrats instructeurs. Je tiens d'ailleurs ce courrier à votre disposition. A la suite de cela, les juges d'instruction ont défini un nouveau moyen de saisir la commission, que je soutiens et que je m'engage à mettre en œuvre.

Un personnage important du dossier, Ali Ben Moussaïlem, soupçonné d'avoir financé des groupes terroristes, a fait l'objet d'un rapport à la DST. Celui-ci, quel l'avez indiqué aux parties civiles, est introuvable. Quel est votre sentiment ? Le ménage a-t-il été fait dans les archives des services français ?

Encore une fois, je saisis la commission consultative sur le secret défense à chaque fois que les juges le demandent. Si certains documents n'ont pas été transmis, c'est que les services n'en disposaient pas. S'agissant d'Ali Ben Moussaïlem, les juges ont été destinataires d'un rapport de la DST. Ce qui m'importe, c'est que les investigations puissent aujourd'hui progresser sur le rôle qui a pu être le sien, et j'ai indiqué ma totale disponibilité aux juges pour prendre toute initiative jugée utile par eux à cet effet. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour faciliter l'émergence de la vérité.

« Combattre le terrorisme, c'est défendre les libertés »

La loi sur le renseignement a été adoptée mardi à l'Assemblée nationale. De nombreuses voix la jugent



« Le juge Trévidic a fait un travail admirable », assure Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur.

dangereuse pour les libertés publiques, à l'instar de la surveillance généralisée pratiquée par la NSA américaine. Quelle est votre position ?

Il ne faut pas renverser les choses. Ceux qui attaquent les libertés publiques, ce sont les terroristes. Combattre le terrorisme, c'est défendre les libertés. Je n'aurais jamais défendu une loi les remettant en cause. Au contraire, grâce à cette loi adoptée à une large majorité à l'Assemblée Nationale, le travail de nos services de renseignement sera facilité et encadré, dans le parfait respect des libertés publiques. C'est nécessaire face à une menace élevée, qui nous a déjà frappés en janvier et qui a beaucoup évolué ces dernières années, en utilisant notamment les nouvelles technologies. Les dispositifs que nous mobilisons seront soumis à un haut niveau de contrôle, celui d'une commission indépendante aux pouvoirs renforcés, celui du juge administratif et du Conseil d'État, et celui de la délégation parlementaire au renseignement. Le débat a permis de répondre aux interrogations. Parler de surveillance généralisée est un mensonge. Ce qui m'a frappé dans ce débat c'est l'absence de rigueur intellectuelle, l'approximation, l'agitation des fantasmes.

« L'intérêt de la Normandie doit l'emporter »

Près de 1 300 Français seraient impliqués dans le djihad. Les mesures permettant d'interdire la sortie du territoire, de contrôler des sites Internet, mais aussi de prendre en charge des familles touchées, comment-elles à porter leurs fruits ?

Ce sont en fait quelque 1 600 Français qui sont impliqués ce jour dans les filières syriennes, dont 450 sont sur place. Face à ce phénomène grave, nous apportons une réponse globale, préventive et répressive. 1 800 cas de radicalisation ont été repérés grâce au numéro vert mis en place depuis un an, permettant un suivi et des départs empêchés. 80 interdictions de sorties administratives du territoire ont été prononcées et une cinquantaine sont en instruction. Plus de 130 procédures judiciaires concernant 650 personnes ont été ouvertes. Nous démantelons des filières régulièrement. Nous combattons les terroristes à l'intérieur et à l'extérieur, sans trêve ni pause.

Dans le projet de réunification des Normandies, l'État semble privilégier Rouen comme capitale régionale. Pourquoi ?

L'État joue Caen et Rouen ensemble pour réussir la grande Normandie avec tous ses territoires. La loi que j'ai portée au Parlement a rendu possible l'unité de la Normandie. Notre vote est de réussir dans l'intérêt de la Normandie une organisation efficace des services publics et une répartition équilibrée des administrations entre les principales villes de la nouvelle région fusionnée. L'intérêt de la Normandie doit l'emporter sur les considérations politiciennes qui abaissent le débat et éloignent de l'essentiel. Jusqu'à cet été, les préfets préfigurateurs conduiront en effet, à ma demande, toutes les consultations nécessaires avec les collectivités locales, les services de l'État, les organisations syndicales, pour élaborer un projet d'organisation des administrations de l'État dans les futures régions.

Cette concertation sera bien entendu menée avec les élus de toutes sensibilités. J'ai rencontré hier le maire de Caen, je verrai lundi celui de Rouen et j'animerai deux réunions dans ces villes à la fin du mois. Je suis dans l'écoute, le dialogue, je veux réussir un progrès que je porte depuis plus de vingt ans.

Vous vous engagez à un équilibre dans la répartition des administrations entre Rouen et Caen. Et Cherbourg ?

Cherbourg et la Manche ont un rôle-clé à jouer dans la grande Normandie: ils en constituent la façade maritime et énergétique. C'est un pôle de pointe en termes de construction navale, d'énergie nucléaire et d'énergies marines renouvelables. Et notre département doit pouvoir également accueillir des services administratifs.

Propos recueillis par Jean LAVALLEY

Un secret défense à géométrie variable

L'audit réalisé par le GIGN au lendemain de l'attentat de Karachi, couvert par le secret défense, a été divulgué par DCN à une société de sécurité privée. Un audit que le juge Trévidic demande, en vain, depuis cinq ans.

À deux reprises, en 2010 et 2013, les demandes de déclassification de l'audit réalisé par le GIGN à Karachi, au lendemain de l'attentat du 8 mai 2002 qui a fait onze morts et douze blessés graves par des personnels de DCN et de ses sous-traitants, s'étaient heurtées à un refus de la Commission consultative du secret de la défense nationale. En fait, seules sept pages, largement biffées, d'un document en comptant cent trente-sept avaient été communiquées au juge antiterroriste Marc Trévidic.

Cet rapport comporte une analyse critique des conditions de sécurité appliquées aux missions de soutien technique avant l'attentat, ainsi que des recommandations dans la perspective d'un retour de missionnaires au Pakistan.

C'est la première partie qui intéresse le magistrat qui instruit, à côté de l'enquête sur l'attentat, une plainte déposée par six blessés en octobre 2010 pour coups et blessures involontaires à l'encontre de DCN. Selon eux, l'entreprise n'aurait pas pris les mesures de sécurité suffisantes pour assurer leur protection face aux menaces terroristes.

■ Copie saisie

Cet audit avait été remis au gouvernement le 9 octobre 2002. Et dans la foulée, il a été transmis par DCN à une société de protection privée, Sécurité Sans Frontière. Celle-ci

avait été chargée en juin 2002, par DCN, d'une autre évaluation de sécurité. Il s'agissait de contrôler la mise en œuvre au Pakistan des procédures préconisées par le GIGN, et de proposer des mesures correctives. La mission avait été retardée dans l'attente de la remise de l'audit. Après s'être rendu à Karachi, un représentant de SSF a remis, en décembre 2002, son rapport à DCN. Le juge Trévidic en a saisi une copie au siège de SSF lors d'une perquisition le 13 mai 2014, et l'a versée au dossier d'instruction.

Le fondateur de SSF est Frédéric Bauer. Il n'est pas un inconnu dans le dossier Karachi. Ancien policier reconverti dans la sécurité privée, proche de l'ex-directeur de cabinet de Jacques Chirac à la mairie de Paris, cet homme de l'ombre fut chargé en 1996 d'annoncer aux intermédiaires (dont Ziad Takieddine, mis en examen dans le volet financier de l'affaire Karachi) le blocage des commissions restant à verser dans le cadre des contrats Sauri et Agosta.

■ Dénonciation d'une infraction pénale

Jacques Chirac, arrivé à l'Élysée un an plus tôt, et son ministre de la Défense Charles Millon, avaient en effet acquis la conviction que ces commissions versées pour des contrats d'armement (frigates et sous-marins) avaient donné lieu à des rétrocommissions alimentant la campagne présidentielle d'Edouard Balladur.

Reste que ni Frédéric Bauer, ni ses salariés, pas plus que le représentant de DCN Log au Pakistan, n'étaient habilités secret défense. Ils n'auraient donc jamais dû avoir connaissance de cet audit officiel, classifié dès sa rédaction.

Dans la mesure où les victimes de l'attentat se sont vues refuser à deux reprises la déclassification d'informations essentielles à la manifestation de la vérité contenues dans cet audit, il est inacceptable et parfaitement incompréhensible que des tiers, qui plus est salariés de sociétés privées, aient pu avoir connaissance de cet audit sans y être habilités, estime Gilles Sanson dans un courrier adressé, le 27 mars dernier, au procureur de la section antiterroriste.

Il ne s'agit pas d'une plainte - il n'est pas fondé à la déposer - mais de la dénonciation d'une infraction pénale. « C'est le parquet qui dispose maintenant de l'opportunité de poursuites », précise Gilles Sanson. Qui sera très attentif à la suite qui sera donnée.

■ Des réponses qui tardent

Il est d'autant plus déterminé que le dossier souffre toujours de difficultés. Le juge Trévidic, atteint par la limite de six ans dans un même poste, quittera à l'été le pôle antiterroriste pour le tribunal de grande instance de Lille.

Depuis trois ans, le magistrat demandait de pouvoir se rendre au Pakistan, sans se rendre au Quai d'Orsay. Il n'a pas d'avantage obtenu de suite à la commission rogatoire internationale lancée il y a deux ans à destination des États-Unis, pour obtenir des informations sur l'un des protagonistes du dossier, Ali Ben Moussaïlem, intermédiaire des contrats Agosta et Sauri et soupçonné d'être l'un des banquiers des groupes islamiques. Et un autre magistrat, le juge Van Ruymbecq chargé du volet financier du dossier, a dû transmettre à la cour de justice de la République les éléments recueillis sur deux anciens ministres, François Lottard et Edouard Balladur. On ne sait toujours pas quelle suite sera donnée par cette juridiction, seule habilitée à juger des ministres pour des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

« Devant cette cour de justice, dont François Hollande avait pourtant annoncé la suppression, les victimes et les parties civiles n'ont pas voix aux débats », dénonce Gilles Sanson.

Mais ce qui ne passe pas, c'est qu'Edouard Balladur ait été invité, comme Nicolas Sarkozy, à l'Élysée au lendemain des attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes. « Nous avons été très choqués de cette invitation », insiste Gilles Sanson. Et il ne semble pas être le seul.

J.L.